



Projet CEREL Territoire du Loir-et-Cher

Août 2015

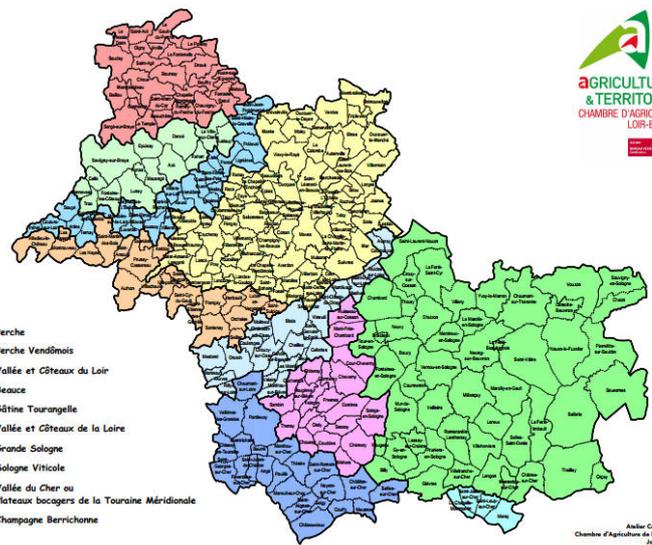


Les partenaires du Loir-et-Cher ont choisi de concentrer leur action CEREL sur trois zones : le Perche Vendômois, la Beauce, et la Vallée du Cher. Ces territoires présentent des problématiques différentes en lien avec les orientations principales des systèmes de production et les dynamiques agricoles en œuvre.

LE TERRITOIRE PILOTE

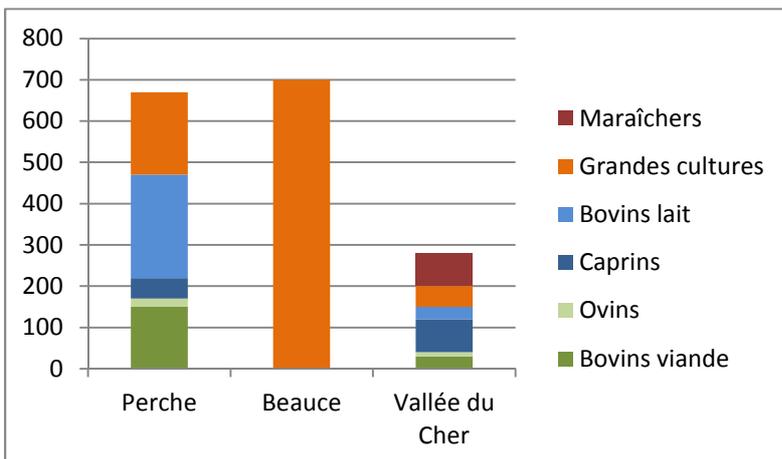
Le Perche Vendômois est un secteur de plateaux plus ou moins fertiles, de vallées et de zones inondables. Les haies y sont encore assez présentes. La zone connaît une pression foncière forte. Les coopératives et les négoces sont très présents aussi bien en grandes cultures qu'en élevage.

La Vallée du Cher est encastrée entre deux plateaux et entre deux zones viticole et céréalière. C'est une zone où la pression foncière est également importante sur les terres céréalières malgré des potentiels moyens. Cette concurrence tend à diminuer les possibilités de développement de l'autonomie alimentaire des élevages présents sur le territoire, tout particulièrement pour les exploitations caprines. Elle comprend également des zones Natura 2000 qui impliquent des règles en matière d'exploitation (dates de fauche etc.)



La Beauce se caractérise par des limons calcaires de potentiel moyen à haut. Le paysage est composé d'une plaine homogène qui couvre l'horizon. La pression foncière y est également forte avec peu ou pas d'élevage, une faible densité de population.

LES SYSTEMES d'EXPLOITATIONS



Les systèmes du Perche sont diversifiés, l'élevage y est encore dominant malgré une dynamique de « céréalisation » en cours. Exploitations laitières bovines et caprines, systèmes bovins viande et ovins se partagent le territoire.

La Beauce est totalement spécialisée en grandes cultures, céréales et oléo protéagineux avec une diversification possible des

cultures permise quand l'irrigation est présente.

La Vallée du Cher est également diversifiée mais compte un nombre d'exploitations moindre. Les caprins représentent le système dominant de cette zone d'AOP. Le cahier des charges des AOP caprines constitue une problématique intéressant le projet CEREL puisque les exploitations doivent s'approvisionner à 85% dans leur zone d'appellation en matière d'alimentation des chèvres.

PREMIERS RESULTATS

Les échanges existants dans les différents territoires du Loir-et-Cher :

- Paille fumier, matériels / main d'œuvre pour la moisson, partage de matériel, travaux en commun d'ensilage, achat d'ensilage sur pieds, coupe portes graines, achat-vente de paille, paille-digestat de méthanisation, façonnage de foin-jachère, achat-vente de tourteaux gras de colza, de céréales, de son..., élevages de génisses, ETA ou entraide, épandage des effluents chez un voisin, plan d'épandage intégrant des parcelles de céréaliers....

Les leviers pour développer ces échanges entre céréaliers et éleveurs :

- Angle céréalier :
 - o Communiquer, se rencontrer (GDA, lieux de rencontres, SIE...)
 - o Sécuriser les échanges (contrat...)
 - o Respect des engagements
 - o Cercles d'échanges, groupements d'employeurs, banque de travail
 - o Développer l'élevage
- Angle éleveur :
 - o Communiquer sur les exemples existants
 - o Créer des espaces de rencontres
 - o Accompagner en amont (partenaires agricoles)
 - o Créer un GIE (interface mettant en relation et assurant la bonne marche)
 - o Transparence MSA (travaux réalisés sur les terres d'autrui) : en phase avec la réglementation

Les freins pour développer ces échanges entre céréaliers et éleveurs :

- Angle céréalier :
 - o Confiance et/ou contrat, intermédiaire
 - o Distance, attention (voisinage plus facile)
 - o Prix (fumier composté...)
 - o Lieux de rencontres à créer
 - o Difficultés/peurs de changer ses pratiques
 - o Difficultés d'anticipation avec l'élevage
- Angle éleveur :
 - o Besoin de rencontres, connaître les attentes de l'autre, distance
 - o Juste prix (lisser les fluctuations)
 - o Base des échanges sur des rapports humains qui impliquent la confiance
 - o Agrandissement en frein car favoriser l'autonomie
 - o Vision du temps de travail
 - o Besoin d'un intermédiaire (OS)



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
développement agricole et rural